Image not found or type unknown

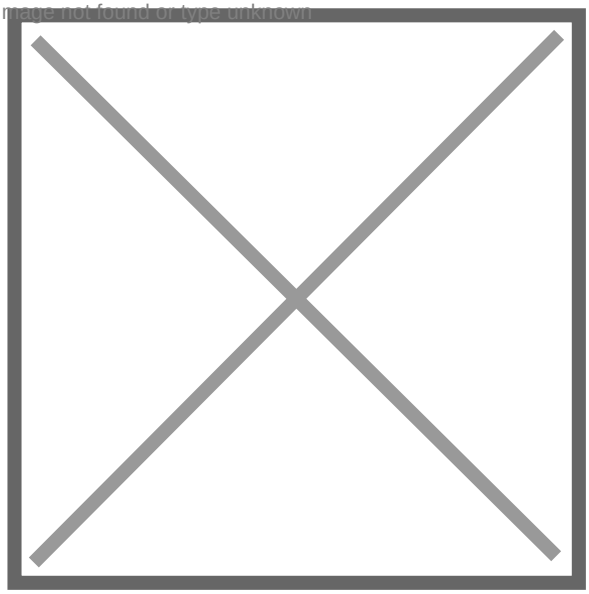

Créancier : banque après une liquidation

Par **de Peretti**, le **09/03/2010** à **15:04**

Bonjour,

Objet : assignation au Tribunal de commerce d'Evry par mon ancienne banque professionnelle, suite à un prêt contracté
rappel des faits:
Liquidation judiciaire de ma société le 14/02/2006
prêt bancaire pour mon entreprise (avec caution personnelle réclamée par la banque) en 2004
Suite à un divorce, qui a accéléré ma liquidation judiciaire, je me suis retrouvé sans revenus(2003/2004/2005/2006), sans hébergement (2005 à 2009)
je reçois par suivi de courrier ce jour, en suivi de courrier, une deuxième convocation au tribunal de commerce d'Evry (91).Ayant quitté l'Essonne depuis 1 an , je n'avais jamais reçu la 1ère.
Question 1 : comment puis_je me procurer le dossier concernant mon assignation
Question 2 : est-il recommandé de prendre un avocat (je n'ai pas les ressources nécessaires)
Question 3 / je suis au chômage depuis 5 mois et sans biens personnels, qu'est ce que j'encours?
Question 4 / votre recommandation de base : dois-je écrire au tribunal, avec déclaration sur l'honneur, de les informer de ma situation depuis 2006 à aujourd'hui, et leur confirmer ma présence

merci d'avance

BdP

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés